

AUTOCARS

MUSIQUE MECANIQUE - CONTRAT ANNUEL

Avec autorisation au préalable

Indice prix à la consom. 133,54 (Base 100 = 2013) à partir du 01.01.2025

Tarif audio	Montants (€)
Membres F.B.A.A.* Montant par place et par an	0,90
Non-membres F.B.A.A.* Montant par place et par an	1,63

Supplément pour l'utilisation d'un vidéo, DVD,...	Montants (€)
Membres F.B.A.A.* Montant par car et par an	20,15
Non-membres F.B.A.A.* Montant par car et par an	36,36

N.B. : Un contrat séparé est à établir pour les cars équipés de vidéos, DVD, ...

Le nombre de places à prendre en considération par exploitant est le nombre total de places des cars figurant sur la liste "Autocars C2", établie par le ministère des Communications (Service du transport de Personnes).

Exploitations temporaires

Exploitation temporaire ininterrompue de maximum un trimestre : 50% du tarif annuel susmentionné
Exploitation temporaire ininterrompue de maximum un semestre : 75% du tarif annuel susmentionné

*F.B.A.A. : Fédération Belge des Exploitants d'Autobus et d'Autocars.

Les montants mentionnés ci-dessus sont exprimés en € et sont à majorer de la T.V.A. de 6 %.